

Ch / N

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

1283
MAIRIE DE
ST-PIERRE-DE-CHARTRE
17 MAI 2014
COURRIER "ARR"

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014
Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal 2014 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 711 200.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 367 045.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 711 200.00 €	1 711 200.00 €
Section d'investissement	1 367 045.00 €	1 367 045.00 €
TOTAL	3 078 245.00 €	3 078 245.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2014 du budget principal,

Après en avoir délibéré,

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 MAI 2014
SERVICE DU COURRIER

APPROUVE par 12 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2014 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

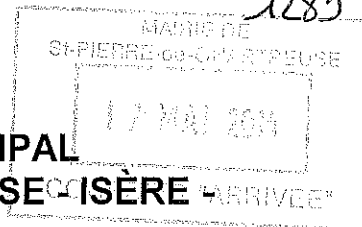
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 711 200.00 €	1 711 200.00 €
Section d'investissement	1 367 045.00 €	1 367 045.00 €
TOTAL	3 078 245.00 €	3 078 245.00 €

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

1283 Ch/W

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014
Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de la forêt qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 138 580.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 48 028.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	138 580.00 €	138 580.00 €
Section d'investissement	48 028.00 €	48 028.00 €
TOTAL	186 608.00 €	186 608.00 €

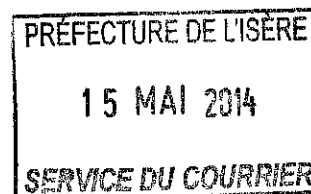
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2014 de la forêt,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2014 de la forêt arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,



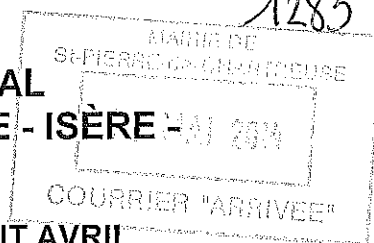
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	138 580.00 €	138 580.00 €
Section d'investissement	48 028.00 €	48 028.00 €
TOTAL	186 608.00 €	186 608.00 €

Le Maire,
YVES GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

ch/N
1283

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014

Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement 2014 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 163 587.00 €

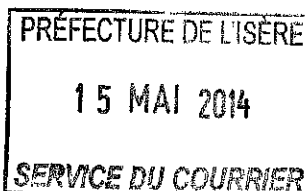
Dépenses et recettes d'investissement : 185 137.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	163 587.00 €	163 587.00 €
Section d'investissement	185 137.00 €	185 137.00 €
TOTAL	348 724.00 €	348 724.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,



APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	163 587.00 €	163 587.00 €
Section d'investissement	185 137.00 €	185 137.00 €
TOTAL	348 724.00 €	348 724.00 €

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

Ch/N

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE COMMUNE	
------------------------	------------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 103 872,34 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	

MAIRIE DE
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE
17 MAI 2014
COURRIER "ARRIVEE"

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		27 269,94 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		76 602,40 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		103 872,34 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-34 019,32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-58 257,71 €
Besoin de financement F	=D+E	-92 277,03 €
AFFECTATION = C	=G+H	103 872,34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		92 277,03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		11 595,31 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 MAI 2014
SERVICE DU COURRIER

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission le 28/04/2014 et de la publication le 28/04/2014.

A St Pierre de Chartreuse, le 28/04/2014.

Ch/N

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE FORET	
------------------------	----------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 62 024,62 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	0
Pour	15

1283

MAYRIE DE
ST-PIERRE-de-CHARTREUSE
17 MAI 2014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE COURRIER "ARRIVEE"	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 024,62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	62 024,62 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-8 497,37 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-12 148,04 €
Besoin de financement F	=D+E -20 645,41 €
AFFECTATION = G	=G+H 62 024,62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	20 645,41 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 379,21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 MAI 2014
SERVICE DU COURRIER

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission, le 28/04/2014 et de la publication le 28/04/2014.

A St Pierre de Chartreuse, le 28/04/2014.

Ch/N

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE EAU et ASSAINISSEMENT
------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0,00 €
- un déficit d'exploitation de : -14 037,21 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	

Mairie de
ST-PIERRE-DE-CHARTREUSE

17 MAI 2014

1283

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	-34 585,73 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00 € 20 548,52 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-14 037,21 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-1 096,57 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-23 225,16 €
Besoin de financement = e. + f.	-24 321,73 €
AFFECTATION (2) - d.	-14 037,21 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	14 037,21 €

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 MAI 2014
SERVICE DU COURRIER

- (1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
- (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission le 28/04/2014 et de la publication le 28/04/2014.

A St Pierre de Chartreuse, le 28/04/2014.

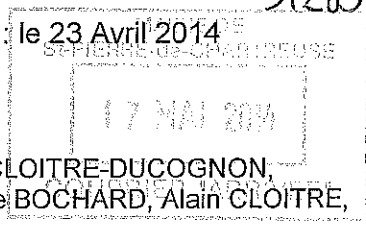
ch/n

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves
GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014
Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

1283



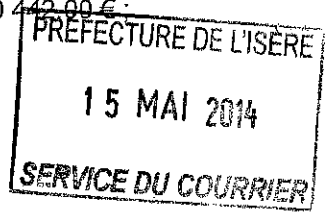
PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2014

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 810 442 00 € ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité :**



Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 16.08 %
- Foncier bâti = 24.80 %
- Foncier non bâti = 82.95 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

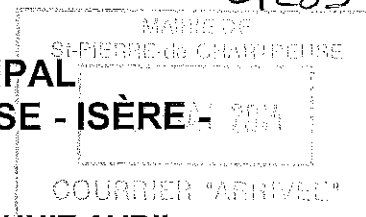
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

Ch
1283

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014

Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : **Versement des indemnités de fonctions au maire et aux adjoints au Maire**

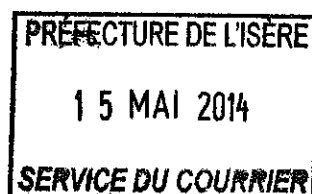
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 05 Avril 2014
- Vu les arrêtés municipaux du 22 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
- Vu la population légale de la commune de Saint Pierre de Chartreuse, en vigueur au 1^{er} janvier 2014, soit 1 034 habitants

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire ainsi qu'aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix « pour » et 3 voix « contre », de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice 1015 pour les communes comprises entre 1 000 et 3 499 habitants soit :

- Indemnité de fonction du Maire : 43% de l'indice 1 015
- Indemnités de fonction des adjoints au maire : 16.5 % de l'indice 1 015

Le Maire,
Y. GUERPILLON.



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

POPULATION (totale au dernier recensement) 1 026 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE MAXIMALE

(communes comprises entre 1000 et 3499 habitants)

Maire : 1 634.63 € (43% de 3 801.47 €) + Adjointes : 627.24 € (16.5% de 3 801.47) x 4 adjoints
Soit 4 143.59

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant
GUERPILLON Yves	43 %	1 634.63

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant
1er adjoint : BURLET Céline	16.5 %	627.24
2 e adjoint : BOCHARD Philippe	16.5 %	627.24
3 ^e adjoint : RENAUDIN Claire	16.5 %	627.24
4 ^e adjoint : ROSSI Frédéric	16.5 %	627.24
TOTAL	66 %	2 508.96

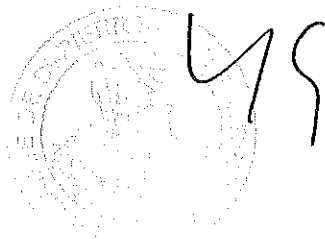
Enveloppe globale : 4 143.59

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Total général : 4 143.59

Fait à St pierre de Chartreuse le 07 Mai 2014

Le Maire,



1283
Ch/N

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

MAIRIE DE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
17 MAI 2014
"UNITEE" "UNITEE"

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves
GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014
Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE,
Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : TENNIS ET MINIGOLF TARIFS ETE 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire pour la saison 2014 les tarifs du tennis
et du mini-golf fixés pour la saison d'été 2013, soit :

TENNIS

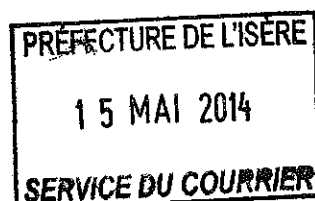
Libellé	TARIFS
1 heure	7.00 €
5 heures	28.00 €
Saison adulte	45.00 €
Saison Enfant (moins de 16 ans)	30.00 €

La carte « saison » est personnelle et donne droit à un invité.

MINI GOLF

Libellé	TARIFS
Partie Adulte	3.00 €
Partie Enfant (moins de 16 ans)	2.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai
2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

1283

17 MAI 2014

CH/N

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014
Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : TARIFS DE LA PISCINE POUR LA SAISON D'ETE 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la piscine municipale pour la saison 2014 :

Tarif Individuel :

Entrée Adulte	3.80 €
Entrée -16 ans	2.50 €
10 entrées Adulte	33.00 €
10 entrées - 16 ans	18.00 €

Les cartes de 10 entrées sont à utiliser dans la saison, et ne seront ni reprises ni échangées en cas de perte ou de vol.

La gratuité est accordée aux enfants de - de 5 ans

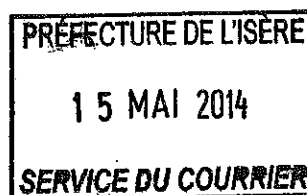
L'entrée sera refusée aux enfants de - de 10 ans non accompagnés et non surveillés

Tarif Groupe :

Sur réservation uniquement - minimum 15 personnes - Gratuité accordée à un accompagnateur pour 8 personnes.

(la séance)	1.80 € par perso
-------------	------------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.

1283

MAIRIE DE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
17 MAI 2014
"ARRIVEE"

ch/n

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 Avril 2014

Secrétaire de séance : Frédéric ROSSI

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI.

POUVOIRS : Olivier MOLLARET à Yves GUERPILLON ; Benoit LAVAL à Charlotte DUPONT

OBJET : TARIFS FORET EMERAUDE SAISON ETE 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer pour la saison d'été 2014 les tarifs du parcours acrobatique en Forêt « La Forêt d'Emeraude » ainsi qu'il suit :

	ADULTES	JEUNES (- de 16 ans /+ 1.40 m) & ETUDIANTS
GRAND PARCOURS :		
Individuel	18.50 €	16.50 €
Groupes + de 15 pers	16.50 €	14.50 €
CE et groupes + 25 pers = tarifs groupes +1 gratuité pour 10		
PARCOURS JAUNE :		
Individuel	10.30 €	10.30 €
Groupes : + de 15 pers	8.30 €	8.30 €
PARCOURS TYROLIENNES :		
	8 €	8 €

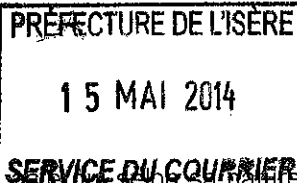
PARCOURS ENFANTS : + de 5 ans/ - de 1.40 m	
Individuel :	10.30 €
Groupes + de 15 pers : (y compris centres de vacances et de loisirs)	8.30 €
Groupes avec leur propre encadrement	5.20 €

TARIFS REDUITS APPLICABLES POUR LES FAMILLES A PARTIR DE 3 PERSONNES :

	ADULTES	JEUNES : - de 16 ans /+ 1.40 m & ETUDIANTS
GRAND PARCOURS :	15.50 €	13.50 €
PARCOURS JAUNE :	8.30 €	8.30 €
PARCOURS ENFANTS : (+ de 4 ans/ - de 1.40 m)	8.30 €	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme



Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte et a fait l'objet d'une publication le 07 Mai 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 07 Mai 2014.